

Règlements Bourse Aux Skis 2026

Organisé par la Section Ski-Snow du Sou des Écoles Laïques de Saint-Égrève



Lieu : Espace Robert Fiat, 38120 Saint-Egrève

Dates à retenir:

- **Dépôt du matériel :**
 - Samedi 17 octobre 2026 de 9h à 12h.
- **Vente :**
 - Samedi 17 octobre 2026 de 14h à 18h.
 - Dimanche 18 octobre 2026 de 9h à 12h.
- **Restitution des articles invendus et paiement :** Dimanche 18 octobre de 14h à 16h.

Règles à suivre :

- Le vendeur doit remplir une fiche de renseignements sur laquelle il indique les informations (dimensions, pointure, taille, marque) et prix de vente souhaité afin de les enregistrer informatiquement auprès d'un bénévole.
Vous pouvez retrouver cette fiche sur notre site internet : <https://www.soudesecoles-stegreve.fr/Sou/>
- Pour déposer un article, la loi impose la présentation **d'une pièce d'identité** (passeport, CNI, permis de conduire, carte de séjour) dont les données sont enregistrées par la Section Ski-Snow du Sou des Écoles de Saint Égrève et tenues à disposition de l'Administration.
- Le prix de vente est défini par le déposant en accord et avec l'aide de notre partenaire, La Bourse aux skis (magasin à Espace Comboire, Échirrolles) et nos bénévoles.
Une fois enregistré, le prix demandé par le déposant ne pourra plus être modifié pendant la durée de la Bourse.
Les frais de dépôt, même si la totalité des articles sont invendus, reste acquis par la section Ski-Snow du Sou des Écoles Laïques de Saint Égrève.
Un bon numéroté et récapitulatif tous les articles sera remis à la fin de l'enregistrement.
- Pour éviter les pertes et les échanges, il est recommandé de bien enrouler et lier les bâtons de ski, ainsi que les gants et les moufles.
- Le déposant est le seul responsable des articles qu'il met en dépôt-vente. En cas de litige, la Section Ski-Snow du Sou des Écoles Laïques de Saint-Égrève ne rembourse qu'à hauteur de 20€ par article.
- Le club assure de jour comme de nuit une vigilance sur les articles déposés. Il opère un contrôle strict à la sortie, sous réserve de la présence d'un agent de sécurité.

Articles acceptés :

- skis alpins, de fond, à roulettes, de randonnée (y compris peaux, DVA, sac airbag),
- snowboard, raquettes, luges
- chaussures de skis alpins, snowboard, de fond, de randonnée, d'alpinisme
- bâtons de ski alpin, de fond, de randonnée,
- lunettes ou masques
- vêtements de ski techniques : veste, pantalon, salopette, polaire.

Articles non acceptés :

- Les skis droits et chaussures de ski à entrée arrière.
- vêtement de braderie, vide-greniers,
- casques d'occasion, dorsales, protège tibia et autres accessoires de protection.
- pulls, bottes de pluie
- cordes, mousquetons ou tout autre accroche.
- les articles “vintages” avant 2000.

La Section Ski-Snow du Sou des Écoles Laïques de Saint Égrève se réserve le droit de refuser tout article défectueux ou vêtement sale.

Vente des articles déposés :

- Les articles sont vendus au prix étiqueté. Les articles ne sont ni garantis, ni repris. Les articles sont vendus en l'état et la Section Ski-Snow de Sou des Écoles Laïques de Saint Égrève ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel défaut des articles vendus.
- Les paiements acceptés sont : CB, chèques ou espèces.

Restitution des articles invendus et paiement :

- Le paiement des articles vendus et/ou le retrait des articles invendus s'effectuent sur présentation obligatoire du reçu de dépôt. Le paiement des articles vendus s'effectue uniquement par chèque à l'ordre du déposant.
- Le montant de la vente, remis au déposant, est diminué d'une commission de 15% au profit de la Section Ski-Snow du Sou des Écoles Laïques de Saint Egrève.

La Section Ski-Snow du Sou des Écoles de Saint Égrève vous attend nombreux pour faire de cet événement un beau succès !

Fiche Client

Nom	
Prénom	

Carte d'identité

Permis de conduire ☐Passeport ☐

Numéro	Date de délivrance
--------	--------------------

Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Email	

Produits :

[illegible]